



DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE SELLES-SAINT-DENIS

AMENAGEMENT DE LA RUE DE PLAISANCE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Pièce n° 0

Agence Urba 37

83 rue du Docteur Patry

37800 Sainte-Maure-de-Touraine

02 47 52 81 99

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

MAITRE DE L'OUVRAGE : POUVOIR ADJUDICATEUR

COMMUNE DE SELLES-SAINTE-DENIS

4 Rue de Bourgogne

41300 SELLES-SAINTE-DENIS

Tel. : 02 54 96 22 23 – Fax : 02 54 96 07 11

OBJET DE L'APPEL D'OFFRE :

AMENAGEMENT DE LA RUE DE PLAISANCE

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Vendredi 29 novembre 2019 A 11h00.

SUR LA PLATEFORME AD41

SOMMAIRE

Article 1 - Objet de la consultation	4
Article 2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1. Etendue de la consultation.....	4
2.2. Forme juridique du candidat	4
2.3. Intervenants	4
2.4. Décomposition en tranches et en lots.....	5
2.5. Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières.....	5
2.6. Solution de base	5
2.7. Variante	5
2.8. Début des travaux et délai d'exécution	5
2.9. Modifications de détail au dossier de consultation	5
2.10. Délai de validité de l'offre	5
2.11. Mesures particulières concernant la propreté en site urbain.....	5
2.12. Sous-traitance.....	5
2.13. Mode de règlement du (des) marché(s).....	6
Article 3 - Présentation des offres.....	6
3.1. Langue	6
3.2. Monnaie	6
3.3. Documents fournis aux candidats	6
3.4. Contenu et présentation des offres	6
3.5. Document à fournir par le candidat susceptible d'être retenu	8
3.6. Fourniture d'échantillons ou de matériels de démonstration	8
Article 4 - Examen des offres	8
4.1. Critères d'attribution.....	9
Article 5 - Transmission des plis.....	10
Article 6 - Renseignements complémentaires	10
Article 7 - Obtention du dossier de consultation	10
ANNEXE 1 : CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE.....	11

Article 1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la réalisation de travaux de voirie, de réseau d'assainissement et d'eaux pluviales, et d'espaces verts.

Nomenclature : Classification CPV

Le marché est un marché de Travaux :

- Exécution

Article 2 - Conditions de la consultation

2.1. Etendue de la consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie par l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation conformément à l'article R2185-1 du code de la commande publique.

2.2. Forme juridique du candidat

Les soumissionnaires peuvent se présenter seuls ou en groupement solidaire (le mandataire sera l'entreprise de travaux public) pour l'attribution du marché.

Un même soumissionnaire ne pourra se présenter seul et comme membre d'un ou plusieurs groupements. Il ne pourra être le mandataire que d'un seul groupement.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire, pour assurer une sécurité financière au pouvoir adjudicateur.

2.3. Intervenants

Maîtrise d'Ouvrage

Le Maître d'Ouvrage (pouvoir adjudicateur) de la présente opération est :
la Commune de SELLES-SAINT-DENIS.

Maîtrise d'Œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Agence Urba 37, à l'adresse suivante :

83 Rue du Docteur Patry
37800 Sainte-Maure de Touraine
Tél : 02 47 52 81 99
e-mail : larcena.agenceurba37@orange.fr

Contrôle technique

Sans objet.

Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs sur le chantier (SPS)

Sans objet.

Autres intervenants

Sans objet.

2.4. Décomposition en tranches et en lots

L'objet du marché ne permet pas d'identifier des prestations distinctes. La nature des travaux, leurs coordinations et l'enchaînement des tâches rendraient difficile l'exécution des prestations en lots séparés et ne permettent pas l'allotissement de ce marché.

2.5. Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au C.C.T.P.

2.6. Solution de base

Le dossier de consultation comporte une solution de base

2.7. Variante

Les variantes facultatives (au sens de prestations alternatives à l'initiative des soumissionnaires) ne sont pas autorisées.

Il y a 4 variantes obligatoires prévues dans ce marché.

2.8. Début des travaux et délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé dans le cadre de l'Acte d'engagement.

2.9. Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les soumissionnaires, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.10. Délai de validité de l'offre

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours, il court à compter de la date limite de remise des offres.

2.11. Mesures particulières concernant la propreté en site urbain

L'attention des entreprises est appelée sur les conditions d'exécution des travaux projetés en ce qui concerne la tenue du chantier, son apparence extérieure et sa propreté, ainsi que le nettoyage des routes d'accès au site.

2.12. Sous-traitance

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant déclaré et agrément des conditions de paiement (l'article R2193-2 du code de la commande publique).

L'acceptation du sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement sont constatés par la signature de chaque contrat de sous-traitance. Le silence de l'acheteur gardé pendant vingt-et-un jours à compter de la réception des documents mentionnés à l'article R. 2193-3 vaut également acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

2.13. Mode de règlement du (des) marché(s)

Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le virement administratif. Les factures devront être transmises via la plateforme Chorus-pro.

Les ouvrages ou prestations faisant l'objet du marché seront réglés par application des prix unitaires dont le libellé est détaillé au bordereau des prix unitaires.

Article 3 - Présentation des offres

3.1. Langue

Les offres des soumissionnaires seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le soumissionnaire.

3.2. Monnaie

Le candidat est informé que le Maître d'Ouvrage souhaite conclure le marché en EURO.

3.3. Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- L'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication ;
- Pièce N° 0 : Le Règlement de Consultation - RC

Les pièces du projet de marché à compléter ;

- Pièce N° 1 : L'Acte d'Engagement - AE
- Pièce N° 2 : Le Cahier des Clauses Administratives Particulières - CCAP
- Pièce N° 3 : Le Cahier des Clauses Techniques Particulières - CCTP
- Pièce N° 4 : Bordereau des Prix Unitaires - BPU
- Pièce N° 5 : Détail Quantitatif Estimatif - DQE
- Pièce N° 6 : Mémoire technique (à remettre par le soumissionnaire)
- Plans projets

3.4. Contenu et présentation des offres

Les offres seront envoyées par voie dématérialisée, sur la plateforme choisie par le pouvoir adjudicateur : AD41, <https://www.ad41.org/>.

Les justifications à produire quant aux qualités et capacités du soumissionnaire :

- Lettre de candidature avec le cas échéant l'habilitation du mandataire par ses cotraitants et déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique concernant les interdictions de soumissionner (incluse(s) dans formulaire DUME ou le cas échéant DC1-2016).
 - Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du soumissionnaire (formulaire DUME ou le cas échéant DC2-2016),
 - Copie du ou des jugement(s) en cas de redressement judiciaire.
 - Certificats de qualifications professionnelles et/ou mesures ayant été prises pour la qualité au sein de l'entreprise pour ce type de prestation (photocopies des certificats ou mesures formalisées). La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen.
 - Si le soumissionnaire s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, les mêmes pièces justificatives seront exigées ainsi que la production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le soumissionnaire dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.
- La forme juridique du soumissionnaire ;
- En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;
 - Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le soumissionnaire y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché ;

Capacité économique et financière - références requises - arrêté ministériel 29 mars 2016

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le(s) marché(s), réalisés au cours des 3 derniers exercices ;

Capacité technique et professionnelle - références requises - arrêté ministériel 29 mars 2016

- Une déclaration indiquant les effectifs du soumissionnaire et l'importance du personnel d'encadrement ;
- La présentation d'une liste de travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des 5 dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le maître de l'ouvrage public ou privé, les prestations exécutées en propre et celles sous-traitées ;
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le soumissionnaire dispose pour l'exécution de l'ouvrage et une déclaration mentionnant les techniciens ou les organismes techniques dont le soumissionnaire disposera pour l'exécution de l'ouvrage ;

Pièces relatives à l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- Pièce n° 1 : l'Acte d'Engagement (A.E.) et annexes, à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés du prestataire.
- Pièce n° 2 : le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) : Cahier ci-joint à accepter sans modification.
- Pièce n° 3 : le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) à accepter sans modification.
- Pièce n° 4 : le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.) à compléter, dater et signer sans modification.
- Pièce n° 5 : le Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E.) à compléter, dater et signer sans modification.
- Pièce n° 6 : le Mémoire Technique du soumissionnaire, selon annexe N°1 ci-joint, à établir sous format informatique. **Chaque rubrique est jugée indispensable** au choix du mieux-disant pour l'application du critère "valeur technique de l'offre" prévue à l'article 4 du présent règlement.

N.B. : La totalité des pièces constituant le projet de marché devra être signée par tous les soumissionnaires dans le cas d'un groupement.

3.5. Document à fournir par le candidat susceptible d'être retenu

Si l'offre a été présentée sous la forme d'un document numérisé ou sur un support physique électronique, l'attributaire confirmera son offre en fin de procédure sous la forme d'un document papier signé.

Les attestations d'assurance visées à l'article 1-6.3 du CCAP et les attestations et certificats délivrés par les Administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (ou NOTI 1) seront remises par l'attributaire avant la notification du marché, sauf si l'entreprise a fait référence à un DUME dans son offre.

Pour l'application des articles R.341-30 du Code du Travail et 1-6.1 du CCAP, l'attestation sur l'honneur sera remise par l'attributaire avant la notification du marché.

Ces documents seront remis par le soumissionnaire susceptible d'être retenu dans le délai de 5 jours à compter de la réception de la demande présentée par le Pouvoir Adjudicateur.

3.6. Fourniture d'échantillons ou de matériels de démonstration

Sans objet.

Article 4 - Examen des offres

Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées au sens du titre IV, chapitre II, examen des offres du code de la commande publique. Les offres inappropriées seront éliminées.

La procédure de consultation étant la procédure adaptée, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec un maximum de trois candidats (article R 2123-5 du code de la commande publique). La négociation pourra viser à encourager les candidats à améliorer leur offre sur les plans qualitatifs et financiers. Elle se fera par échange de courriels ou sur rendez-vous avec confirmation de la nouvelle offre par courriel.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations nécessaires à la conformité de son offre, le maître d'ouvrage se réservera la possibilité de se faire compléter l'offre par le candidat. A défaut, l'élimination du candidat sera prononcée par le maître d'ouvrage qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Lors de l'examen des offres, le maître d'ouvrage se réservera la possibilité de se faire compléter une offre, ou communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, s'il l'estime nécessaire.

Le maître d'ouvrage pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

4.1. Critères d'attribution

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions ci-dessous.

Valeur technique (50 %)

La valeur technique de l'offre appréciée à partir des indications reportées par le soumissionnaire dans son mémoire technique, au regard des critères suivants, détaillés dans l'annexe 1 :

- A- Moyens humains spécifiquement affectés à l'exécution du marché
- B- Organisation de chantier : phasage, signalisation, moyens matériels affectés au chantier, gestion des riverains de la rue, accès aux rues affectées par les travaux
- C- **Expérience du soumissionnaire avec présentation globale de 3 opérations d'aménagement**
- D- Qualité, sécurité et protection de l'environnement

La notation de chaque critère sera appliquée comme suit :

N1Ap = note attribuée au critère A : 6 POINTS - correspondant à 6%

N1Bp = note attribuée au critère B : 6 POINTS - correspondant à 6%

N1Cp = note attribuée au critère C : 24 POINTS - correspondant à 24%

N1Dp = note attribuée au critère D : 14 POINTS - correspondant à 14%

La note N1p, correspondant à ce critère, sera calculée comme suit :

$$N1p = N1Ap + N1Bp + N1Cp + N1Dp$$

Le prix (50 %)

Le critère prix sera apprécié en fonction du montant de la décomposition du prix forfaitaire sur la solution de base et la variante n° 4 : reprise de structure de voirie.

La note N2 correspondant au critère prix, sera proportionnelle au prix proposé par le soumissionnaire.

Le meilleur prix se verra attribuer la note la plus élevée. Les notes seront ensuite dégressives proportionnellement au meilleur prix selon la formule suivante :

$$N2 = (\text{Meilleur prix} / \text{prix analysé}) \times 50 \%$$

Note globale :

La note globale N du soumissionnaire est égale à la somme des notes pondérées obtenues pour chaque critère :

$$N = (N1p + N2p)$$

L'offre du soumissionnaire ayant la note globale N la plus élevée sera considérée comme l'offre la plus avantageuse.

Article 5 - Transmission des plis

Les offres seront transmises par voie électronique sur la plate-forme choisie par le maître d'ouvrage.

Conditions nécessaires pour déposer un pli

Les candidatures et les actes d'engagement sont signés au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au Référentiel Général de Sécurité (RGS) minimum niveau ** (voir site <http://references.modernisation.gouv.fr/rgs-securite>).

Date et heure limites du dépôt de la réponse dématérialisée

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés, tout pli parvenant au-delà des date et heure limites de dépôt, sera considéré comme hors délai.

Format des fichiers de la réponse dématérialisée

Pour les documents exigés par le Pouvoir Adjudicateur, les formats autorisés en réponse sont : PDF à l'exclusion des bordereaux de prix qui doivent être retournés en format XLS, XLSX ou ODT.

Il appartient au soumissionnaire de disposer d'un système de contrôle des virus informatiques et de s'assurer que les fichiers remis sont exempts de virus.

Copie de sauvegarde

Une copie de sauvegarde sur support physique (papier ou informatique) peut être envoyée au pouvoir adjudicateur avant la date et heure limites de dépôt à l'adresse mentionnée page 2 et stipulant « Ne pas ouvrir - copie de sauvegarde pour le marché intitulé... »

Article 6 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les soumissionnaires pourront poser leurs questions sur la plateforme AD41.

Article 7 - Obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur la plateforme du profil acheteur.

ANNEXE 1 : CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE

L'entreprise rédigera son Mémoire Technique, selon le cadre suivant et le joindra à son offre :

A) Organigramme fonctionnel : Moyens humains prévus pour le chantier :

- Présence constante de 3 ouvriers et du chef de chantier,
- Noms du chef de chantier et du conducteur de travaux affecté pour la durée du chantier.
- Liste de 3 expériences en milieu urbain ou semi-urbain du chef de chantier et liste de 3 expériences en milieu urbain ou semi-urbain du conducteur de travaux.

B) Présentation de l'organisation de chantier sur 5 feuilles A4 maxi ; planning des travaux, information des riverains pendant le chantier, gestion des riverains de la rue, accès aux rues affectées par les travaux, signalisation de chantier, liste du matériel affecté au chantier, liste des matériaux de surface, liste du mobilier urbain.

C) Expérience du soumissionnaire - Une présentation détaillée de 3 références (- de 5 ans) relatives à l'exécution de marchés de même nature.

Présentation sur une page A4 par référence, comportant :

- le nom du Maître d'ouvrage,
- le nom de la personne qui a suivi le chantier pour le compte du maître d'ouvrage (**pouvant répondre à une demande d'information**), avec ses coordonnées
- la date et le délai de réalisation
- le montant HT,
- la description sommaire des travaux
- une ou plusieurs photos de la réalisation

D) Note sur la qualité, la sécurité et la protection de l'environnement comprenant :

- En matière de déchets : les dispositions prévues pour le suivi et la traçabilité des déchets (exemple de fiche de suivi), la ou les filières d'élimination des déchets, et la sensibilisation du personnel (tri des déchets, limitation de la quantité...)
- En matière de qualité : la mise en place d'un schéma ou d'une démarche qualité, les mesures prises pour la sécurité du personnel (protection et sensibilisation des travailleurs), la tenue d'un chantier propre (nettoyage des voies de circulation).
- En matière d'environnement : la réutilisation des matériaux prélevés sur site (produits de terrassement, croutes d'enrobés), ...